



## Les services externes en prison ou la possibilité d'un dehors

Mars 2012. Les médias nous apprennent une énième grève de gardiens à la prison de Forest. Plutôt banal. Un peu comme l'histoire des chrysanthèmes à la Toussaint. Et pourtant... Mars 2013, tout juste un an plus tard, le CBCS retrace les événements, rencontre les différents acteurs qui travaillent dans et autour de la prison. Et découvre une histoire bien plus complexe qu'il n'y paraît. Derrière le mot « grève », il ya aussi celui de « surpopulation », « d'incompréhensions », de « sous-financement »... Derrière la grogne des surveillants s'entremêlent **violence d'un lieu de travail particulier, mais aussi frustrations d'une aide sociale empêchée**. En effet, chaque nouveau jour de grève réduit les services sociaux externes ([voir note 1](#)), ces associations actives en milieu carcéral, à l'attente devant les portes de la prison.

### Univers carcéral, grèves et aide sociale empêchée

Mais **qui sont ces services sociaux externes et que nous apprennent-ils sur l'univers carcéral ?** Quel travail font-ils exactement avec les détenus ? Comment leur trouver une place physique à l'intérieur de la prison ? Comment légitimer ce type d'aide qui tente de construire une brèche d'évasion, d'« affiliation sociale » dans un univers sans fenêtres, dans un contexte carcéral avant tout punitif ?

L'historique de la prise en charge psychosociale éclaire pas mal d'enjeux actuels liés à la prison. Quand, dans les années quatre-vingt, aspect sécuritaire et aide aux détenus se sont désolidarisés, les difficultés se sont accentuées. A l'époque, les services d'aide sociale (post) pénitentiaire ont été attribués aux Communautés tandis que l'exécution des décisions pénales (la justice) est restée au fédéral. « *Ce transfert partiel des compétences à un autre niveau de pouvoir ne fut nullement aisé, tant aux niveaux pratiques, symboliques et financiers* » ([voir note 2](#)), note Benjamin Thiry, docteur en psychologie. Aujourd'hui, force est de constater que **l'équilibre entre sécurité et aide sociale aux détenus reste très difficile à trouver, crée de multiples tensions**.

Le temps de quelques articles, le CBCS propose de pousser les portes de la prison aux côtés de ces intervenants sociaux externes. En leur emboîtant le pas, le but est de détricoter les dessous de ces grèves des gardiens et d'identifier certaines de leurs implications collatérales, notamment sur le travail social et les droits des détenus. A l'écoute du terrain, l'objectif est aussi de déconstruire certains stéréotypes bien ancrés. Et d'éclairer davantage cette zone indéfinie à partir de laquelle un autre rôle donné à l'enfermement peut être inventé.

**Stéphanie Devlésaver, pour le CBCS asbl**

### Dossier complet sur notre site Internet :

- En « **CLAIR & OBSCUR** », portes ouvertes sur la prison  
[Accès à l'article...](#)

- **Dessous, vices et ricochets de la grève à la prison de Forest. Le**

**travail des services sociaux externes empêché ?**

[Accès à l'article...](#)

**- Les services sociaux externes, pris en otage hors de la prison ?**

**Le ressac...**

[Accès à l'article...](#)

**- Rachel, animatrice "sur le fil" - Portrait d'une animatrice socioculturelle en prison**

[Accès à l'article...](#)

**- Transformer la prison**

[Accès à la conclusion...](#)

[Accès au glossaire et autres précisions utiles...](#)





## Notes et précisions - Services externes en prison

(1) Associations (aide aux justiciables, opérateurs de formation,...) qui ont pour mission d'assurer un encadrement social et psychologique aux détenus qui en font la demande et de mettre en place des activités de formation ainsi que des activités socioculturelles.

(2) Extrait de « L'intervention psychosociale destinée aux justiciables : un état des lieux bruxellois », dans Mental'idées n°18, pp. 6-9. Et il ajoute aussi ceci : « *Rendre incompatibles l'aide sociale et l'exécution des décisions judiciaires alla à l'encontre d'une tradition centenaire, induisit un inconfort auprès des intervenants et provoqua des incertitudes quant à l'allocation de budgets. Plusieurs années furent nécessaires pour préciser (tant que faire se put) les rôles de chacun* ».



## En « CLAIR & OBSCUR », portes ouvertes sur la prison (05/03/2013à

Au numéro 7 de la rue Ropsy Chaudron à Anderlecht, une ancienne école abrite aujourd'hui la Maison de la Cohésion sociale. Au rez-de-chaussée, au beau milieu de son hall immense, un cube. Fait de panneaux en bois et d'affiches, l'installation intrigue. Justement, un groupe de femmes voilées interrompt son cours d'alphabétisation pour visiter les lieux. Deux guides improvisées viennent à leur rencontre. « *A quoi sert la prison, à votre avis ?* », entame Séverine Clinaz de la **Concertation des Associations Actives en Prison** ou CAAP ([voir note 1](#)). « *Pour ceux qui volent, pour ceux qui tuent... Ca sert à punir la personne* », expriment-elles par bribes, avec l'aide de leur animatrice. « *Mais à quoi d'autre ?* », relance Rachel Heyberger, de **l'APO**, Service d'aide sociale aux justiciables. Là, c'est le silence. On ne sait pas. « *Cela sert à protéger la société, mais aussi à apprendre à changer, à resocialiser* », poursuit Séverine Clinaz. Cet aspect laisse le groupe de visiteuses beaucoup plus perplexe...



### Réalité tronquée

Si le but de l'exposition intitulée « CLAIR & OBSCUR » ([voir note 2](#)) n'est pas de prendre parti, cette simulation d'une visite dans une prison miniature a bien pour objectif de **s'interroger sur le rôle de la prison dans notre société**. La Belgique compte actuellement près de 11

millions d'habitants. **Plus de 11 000 détenus** sont répartis dans 33 établissements pénitentiaires et dans un établissement de Défense sociale. Au total, cela équivaut à une **capacité d'un peu moins de 9000 places...** A partir de ces chiffres, le cadre est planté : la population pénitentiaire dépasse largement la capacité carcérale. Séverine Clinaz souligne : *« dans l'actualité télévisuelle, on ne parle pas des réelles conditions de détention subies par les détenus. On met le projecteur sur les grèves des agents pénitentiaires, sur une évasion spectaculaire ou encore sur des affaires médiatisées telles que celle de Marc Dutroux. On le voit seul dans sa cellule avec sa télévision. Et on se dit qu'être en prison, au fond, ce n'est pas si mal. Mais on ne dit pas que ce sont des cas exceptionnels, que ce sont des gens qui ne peuvent cohabiter avec d'autres. On biaise la réalité »*. Les causes d'enfermement les plus répandus sont loin d'être ces types de meurtres hautement médiatisés, mais bien plutôt les petits délits tels que les vols.

Sa collègue de la CAAP, Mélanie Bertrand, fait le même constat : *« les enfants arrivent souvent, au début de l'exposition, avec une foule de stéréotypes et de préjugés sur la prison, ils ont l'impression que la vie d'un détenu est confortable : tu es au chaud, nourri, logé avec ta télévision, et même des chaînes comme 'canal plus' ou la connexion Internet... ils sont fort imprégnés par les images véhiculées à travers les films et les séries télévisées américaines. Ils s'imaginent par exemple qu'il existe des grands réfectoires pour prendre les repas... Or en Belgique, chacun mange dans sa cellule »*.

Au fond, quoi de plus normal puisque les lieux d'enfermement sont des lieux invisibles, souvent oubliés de notre société. Chacun se construit donc des images avec ce qu'il voit, entend, de l'autre côté du mur.



C'est ici que l'exposition intervient.

Une entrée aux allures de « check in » d'aéroport plonge le petit groupe de femmes dans l'antre de la prison. A droite, un tapis roulant où les visiteurs sont priés de déposer leur sac ; à gauche, des casiers où laisser les effets personnels. Tut tut tut... Après vérification de la carte d'identité, prise d'une photo et création d'un badge « visiteur », le portier, fait de carton pâte, laisse ici volontiers entrer. La visite débute sur les premières démarches d'un détenu en prison (objets personnels laissés aux greffes, réception de couverts, assiette, café, etc.) pour



laisser place au quotidien de la détention, sous ses différents aspects : vie dans la cellule, dans le préau, regard sur les différents services internes et externes à la prison, sur les visites des familles, les formations, etc. Si en début de parcours, le groupe d'apprenantes estime que « *c'est bien que les détenus soient serrés pour ne plus recommencer à faire des bêtises* », au fil de l'exposition, certaines réalités sèment parfois le doute. Enfin, pour certaines d'entre elles. « *Le cheminement dans l'exposition amène peu à peu d'autres questions* », confirme Mélanie Bertrand, « *enfants et adultes posent un regard différent quand ils découvrent par exemple que le choix n'existe pas en prison* ». Ou encore que les détenus doivent se partager un espace particulièrement exigü. « *Cette pièce de 2,5 mètres sur 3,5 mètres dans laquelle on se trouve, c'est la grandeur d'une cellule où les détenus sont parfois à 2,3, voire à 4 personnes* », raconte l'une des guides. « *Dans cet espace, les détenus passent souvent près de 23 heures sur 24 avec des matelas à même le sol par manque de cellule et des toilettes au vu de tous* ».

### **Des droits bafoués**

Dans le monde carcéral, le quotidien est réduit à un horaire strict de lever, repas, préau ponctué de nuits sans sommeil et de douches trop rares ; de punitions et, parfois, de tentatives de suicide. Ce qui entraîne des situations impensables. Pour échapper par exemple à la promiscuité de sa cellule, un détenu peut en arriver à demander la « mise au cachot », appelée aussi « cellule de réflexion » ou « cellule nue » ([voir note 3](#)). Il se retrouve alors dans un lieu totalement vide à l'exception d'une banquette et d'une toilette, parfois sans fenêtre. Pourtant, dès 1980, la Cour européenne des Droits de l'Homme rappelle que les droits de tout être humain ne s'arrêtent pas à la porte des prisons... En 1996, une prise de conscience du monde politique entraîne la création de la Commission Dupont chargée de présenter un projet de loi pénitentiaire clarifiant les droits et devoirs des détenus. Le 12 janvier 2005, après près de dix ans d'élaboration, la **loi dite «loi de principes** » est promulguée. Il s'agit d'une loi pénitentiaire concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique interne des détenus. Il est désormais reconnu que bien que privé de liberté, **un détenu conserve l'ensemble de ses autres droits au même titre qu'un citoyen libre** ([voir note 4](#)). Cette même loi est censée légitimer l'action des services extérieurs qui apportent à l'intérieur de la prison l'aide psychosociale, la culture, l'enseignement, la formation, ... Ou qui préparent à la sortie de prison.

« *Mais dans la réalité, les droits des détenus ne sont jamais respectés* », affirme Séverine Clinaz. Tout d'abord, parce qu'un grand nombre d'arrêtés ne sont toujours pas votés pour rendre la loi totalement effective; mais aussi, parce qu'un grave problème de surpopulation pénitentiaire vient encore entacher les conditions de détention, au point de pouvoir la comparer à un « *pourrissoir* », pour utiliser les termes de l'avocat Bruno Dayez « *où l'on se débarrasse vite fait de tous les cas sociaux et autres exclus du système* » ([voir note 5](#)). Mais d'où vient ce problème de surpopulation entraînant des grèves récurrentes des gardiens et un climat particulièrement électrique ?... D'après Axel Piers, directeur de la prison de Mons, la population carcérale augmenterait plus en période de récession économique, « *constat [qui] semble confirmer l'hypothèse que d'une certaine manière on pénalise la pauvreté* ». Mais il explique aussi ce phénomène de surpopulation, non pas par l'augmentation des détentions préventives, mais bien par « *la longueur des peines et par le nombre réduit d'aménagement de peine (libération conditionnelle et autres) prononcé par les tribunaux d'applications des peines* » ([voir note 6](#)). A ce phénomène s'ajoute

également le manque de structures pour l'internement de personnes atteintes de maladies mentales. Elles viennent donc encore remplir un peu plus les annexes psychiatriques des prisons, faute de places dans des établissements de défense sociale ou en hôpital psychiatrique.



***"Jeter ses déchets par sa fenêtre, c'est une manière de marquer son mal-être"***

La visite se poursuit par le préau. Le sol est jonché de papiers, de bouteilles en plastique, de canettes,... « *La plupart du temps, les cellules donnent directement sur le préau de la prison* », note la CAAP, « *jeter ses déchets par les grilles de sa fenêtre, c'est une manière pour le détenu de marquer son mécontentement, son mal-être* ». Un enregistrement diffuse le brouhaha carcéral incessant : les gens crient, s'appellent, on entend les bruits des téléviseurs, de la musique,... Les détenus auraient droit à au moins une heure d'activités en plein air par jour. Au moins une heure sur 24. Reste 23 interminables longues heures à tuer... Alors les détenus sont souvent très inventifs et bricolent des machines à tatouer, des 'yoyos', drap noué aux barreaux des fenêtres, pour faire passer des produits d'une cellule à une autre, des réchauds de fortune à l'aide de boîtes de conserve vidées de leur contenu, etc. Contrairement aux idées reçues, tout se paie en prison, souvent très cher : la télévision est en location (l'ordinateur également, encore faut-il que les établissements en mettent à disposition, ce qui n'est pas le cas dans les prisons bruxelloises), les unités de téléphone, les cigarettes, la boîte de conserve pour agrémenter les repas... Il y a bien une caisse d'entraide des détenus pour pallier le manque de moyens, mais elle ne résout rien. Les plus chanceux ont un travail payé environ un euro de l'heure, parfois moins. Et peuvent le perdre au moindre pas de travers. Malgré tout, ce type de travail souvent très peu formatif - nettoyage, service repas, ... - est en concurrence avec les formations qui sont, elles, moins bien ou pas du tout rémunérées.

Place à l'infirmerie et à la distribution de médicaments. En prison, les médecins n'ont pas vraiment d'autres choix. Face à une population souvent en mauvaise santé, et sous l'emprise de multiples addictions, des associations tentent de faire passer des messages de prévention : les seringues sont souvent utilisées beaucoup trop longtemps, le kit d'hygiène reçu le jour de l'entrée en prison n'est pas renouvelé,... Parallèlement à une population très jeune et très défavorisée (niveau scolaire très bas, analphabétisme fréquent) qui peuple les prisons, s'ajoutent aujourd'hui des détenus très âgés. Avec tous les problèmes

de soins de santé et de mobilité que cela comporte.

### **De petites portes ouvertes...**

Enfin, le parcours se termine par les espaces de visites et autres types d'aide. Pour Mélanie Bertrand (CAAP), « *une des clés d'une réinsertion réussie, c'est le maintien du lien familial* ». Autre type de visite : **le service psychosocial interne** (SPS) à chaque prison qui a pour mission de reclasser le détenu, de faire son évaluation, de donner des avis pour les libérations conditionnelles,... Mais dans la pratique, et notamment depuis la loi de 1998 relative à la libération conditionnelle, les SPS remplissent **davantage une fonction de contrôle que d'aide sociale**. Ce service dépend d'ailleurs du fédéral – il est géré par le SPF Justice (Administration Pénitentiaire) – tout comme l'ensemble des aspects « peine » et « sécuritaire ». Depuis les réformes institutionnelles des années quatre-vingt, l'aide aux détenus et ex-détenus est, par contre, de la compétence des Entités fédérées. **On les appelle les services sociaux externes** : ils aident le détenu, à sa demande, dans diverses démarches – dans la rédaction par exemple de rapports pour ceux qui ne maîtrisent pas l'écrit – et dispensent des animations, des formations, font de la prévention, etc. Ces services **constituent de petites portes ouvertes sur le monde extérieur.** ([voir note 7](#))

La visite touche à sa fin pour le groupe de femmes en alphabétisation, les discussions elles, s'entament, ou plutôt s'enflamment. Leur animatrice les rassure : « *ne vous inquiétez pas, on va continuer le débat en classe...* ». Quand une exposition se prolonge, au-delà de ses quatre murs.

**Stéphanie Devlésaver, pour le CBCS asbl**





## Notes - Portes ouvertes sur la prison

(1) Actuellement, la **Concertation des Associations Actives en Prison ou CAAP** est composée de 47 associations membres actives dans les 17 établissements pénitentiaires francophones et dans l'établissement de défense sociale de **Paifve** (province de Liège). La CAAP est née de la volonté de favoriser le dialogue entre les différents acteurs concernés. Elle est présente aujourd'hui comme **représentante du secteur associatif opérant en milieu carcéral** auprès des pouvoirs politiques et est partie prenante du travail préparatoire de la Conférence Interministérielle annuelle dont l'objectif est de **favoriser la concertation entre les Régions, les Communautés et le Fédéral**. Tout ceci dans le but de construire une **politique plus cohérente, mieux coordonnée et favorisant la réinsertion des ex-détenus du côté francophone**.

Dans le cadre de l'exposition, la CAAP travaille sur le **volet « sensibilisation »**. Elle met aussi à disposition une revue de presse du secteur sur **son site Internet**, met sur pied un centre de documentation des publications, essentiellement produites par le milieu associatif. Ses deux autres missions principales sont **répertorier et promouvoir les offres de service et veiller à la concertation entre ses membres**. *« Donner la parole aux plus petites structures comme aux plus grandes. Le but est de rassembler tout le monde pour juger de la viabilité de nouvelles mesures par exemple »*, explique Séverine Clinaz, de la CAAP.

(2) Exposition itinérante, à l'initiative du CAL Luxembourg et de l'ASJ-Lux, installée au Curo-Hall dans le cadre de l'événement « Portes ouvertes sur la prison », fin 2012. Une série d'expositions et d'animations proposées par Escale du Nord, centre culturel d'Anderlecht et par la Concertation des associations actives en prison (CAAP).

(3) Appelée aussi « cellule nue » ou « de réflexion », le cachot ne pouvait pas durer plus de 9 jours, on parle aujourd'hui de la prolonger. Lire à ce sujet l'article « **Les détenus risquent jusqu'à dix-huit jours de cachot** », J.-C. M., le 04/12/2012, dans LLB.

(4) Cette loi ne fait que retranscrire dans le droit interne belge les principes onusiens concernant la privation de liberté, les Règles Pénitentiaires Européennes ou les principes de l'UNESCO (source : le site de la CAAP).

(5) « L'impouvoir judiciaire », opinion/débats, dans LLB du 28/12/20012. **Accès en ligne...**

(6) Extraits d'un entretien intitulé « Un iceberg à sculpter », dans le dossier « Les prisons au bout du rouleau », Politique n°77, novembre-décembre 2012.

(7) C'est à leur métier que le CBCS consacre son dossier pour faire émerger l'utilité de ces services extérieurs pour les détenus, mais aussi pour mettre en lumière toute la difficulté de reconnaissance et de légitimité de ce travail de fourmi en milieu carcéral.



## Dessous, vices et ricochets de la grève à la prison de Forest (11/03/2013)

2 mars 2012. La prison de Forest est surpeuplée : une moyenne de plus de 700 détenus par jour pour 400 places théoriques. Situation explosive qui se vit comme sur un fil depuis déjà trop longtemps. Ce jour-là, les coordinateurs des services sociaux externes reçoivent une lettre de la direction de la prison. En raison de la surpopulation, les agents pénitentiaires décident de réduire les mouvements de détenus au minimum. Et ce, tant que la population ne diminuera pas. « *Ils nous demandaient gentiment de prévenir nos services qu'à partir du lundi 5 mars, ils n'allaient plus être en mesure d'exercer leur travail* », se souvient **Isabelle Etienne, coordinatrice des services d'aide aux justiciables de la Cocom** (voir note 1). Elle pointe la subtilité du message : « *ils ne nous interdisaient pas l'entrée, mais les détenus n'allaient tout simplement pas nous être amenés dans les parloirs* ».

Depuis le 5 septembre 2012, les activités ont repris leurs cours. Enfin presque. Les activités collectives sont toujours suspendues à Forest (depuis janvier 2013, elles reprennent petit à petit). Et les travailleurs des services sociaux ne sortent pas indemnes de ces 6 mois d'arrêt de travail obligé. Pourquoi avoir ciblé les services sociaux, et par-là même, les activités individuelles et collectives de la prison ? Quelle est la spécificité de ces services et que font-ils exactement en prison ? Comment sont-ils organisés ? Comment envisagent-ils leur avenir et, plus largement, celui des prisons en Belgique ? **Eclairages** avec notamment **Isabelle Etienne**, coordinatrice des services d'aide aux justiciables de la Cocom.



### Pourquoi les services sociaux externes pour cible ?

Pour justifier leur action, l'argument des agents pénitentiaires est

simple : « *face à une multiplicité de mouvements de détenus (douche, préau, avocats, greffe, palais de justice,...), nous devons en supprimer certains pour diminuer notre charge de travail* ». Si Isabelle Etienne comprend le ras-le-bol des agents pénitentiaire face à une situation qu'elle qualifie elle-même d'invivable, elle s'indigne d'être les seuls services touchés : « *qu'ils organisent une grève générale, qu'ils empêchent tout le monde d'entrer !* ». Quand seuls les services extérieurs sont à l'arrêt, la vie continue de tourner : avocats, médecins, familles peuvent fréquenter la prison. Paradoxalement, la préparation aux projets de réinsertion n'avance plus. « *C'est le côté sournois de cette grève* », souligne la coordinatrice. « *Rien d'étonnant à ce que nos services aient été choisis !* », s'exclame-t-elle, « *on s'est rendu compte qu'on était très faibles. Il y a bien eu quelques réactions, mais qui ont eu finalement très peu de poids... S'ils s'étaient attaqués aux avocats par exemple, ceux-ci auraient introduit un recours au conseil d'Etat et la grève aurait été beaucoup plus vite réglée !* ». Pour elle, le constat est sans appel : « **les services des communautés restent le parent pauvre** ». Et ce, malgré tout ce qui aurait été mis en place pour en améliorer la cohérence. Axel Piers, directeur de la prison de Mons, confirme : « *on doit bien constater que les moyens qui sont dévolus à cette matière sont très faibles. Ils sont alloués sous forme de subsides à des ASBL qui engagent du personnel pour ce faire. Mais il faut être clair, c'est totalement insuffisant* » ([voir note 2](#)).

### **Le casse-tête bruxellois...**

D'autant plus que le paysage institutionnel particulièrement fragmenté qui caractérise les services sociaux externes rend leur coordination périlleuse. « *Au contraire de la Flandre, côté francophone, on a toujours un peu bricolé* » ([voir note 3](#)), témoigne Isabelle Etienne. « *Un projet se mettait en route selon les facilités relationnelles entre le porteur de projet de tel organisme et le responsable de telle ou telle prison* ». Résultat : plusieurs mêmes types d'activités pouvaient être organisés dans une même prison. Une étude réalisée en 2005 conclut qu'il est urgent d'uniformiser le système. Et propose de nommer **un coordinateur par mode de subsidiation** : Isabelle Etienne pour la Cocom, Anke Gittenauer pour la Communauté flamande et Maud Devroey, depuis juillet 2012, pour les services de la Communauté française. Un quatrième poste de coordination a vu le jour pour les services spécifiques, encore non représentés: Jacqueline Rousseau, pour la FIDEX, Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-détenus et autres Services. Mais le rapport avait également pointé **le manque de soutien politique**. Un comité de concertation est alors créé. Il est composé de membres de cabinets, de membres de l'administration, des coordinateurs de service, de certains experts (un membre de l'Observatoire de la Santé et du Social) et des 4 coordinatrices ([voir note 4](#)). Aujourd'hui, « *c'est loin d'être une coquille vide* », selon Isabelle Etienne. L'ordre du jour de ces rencontres peut aussi bien comprendre un point soulevé par un service en contact direct avec les détenus qu'un projet que veut initier un membre de cabinet.

### **Soutien local, mutisme fédéral**

Et pourtant. Beaucoup de travailleurs sont aujourd'hui déçus. Malgré ces nouveautés pour uniformiser le secteur et assurer un soutien politique, les 6 mois de grève ont eu lieu. 6 longs et pénibles mois d'attente, de doute, de démotivation... Et bien qu'un comité de concertation ait pris place pendant les mois de grève, rien n'a bougé. « *Trop d'espoir a été placé dans cette nouvelle coordination. Le comité de concertation n'a pas une baguette magique* », rétorque la coordinatrice des services Cocom. Mais elle admet que cette grève a largement participé à la crise

des services en mars 2012. Selon elle, les syndicats auraient attendu des actions, une réaction. « *C'était au tour des Communautés d'agir, en quelque sorte. Ils n'étaient pas d'accord d'être toujours 780 détenus, et nous disaient : 'parlez-en à vos ministres !'. Les informations sont pourtant remontées, des lettres des Communautés ont été envoyées à la Ministre de la justice, mais on avait l'impression qu'elles étaient aussi peu entendues que nous ! Même entre Ministres, le message n'est pas toujours entendu... La Ministre Huytebroeck n'a pas obtenu de réponse de la part de la Ministre Turtelboom, ce qui est parfois très difficile à expliquer au terrain* ».

Elle insiste aussi sur le soutien de la direction de la prison de Forest : « *[elle] est consciente de l'importance de nos services, nous travaillons en collaboration* ». Mais difficile pour la direction locale d'aller à l'encontre du poids syndical et de prendre le risque de déclencher une énième grève générale qui coûte très cher. « *On marchait donc sur des œufs* », se rappelle Isabelle Etienne, « *en juin, la direction a proposé un compromis, en accord avec les syndicats : nous pouvions disposer de deux locaux, pour deux personnes maximum, situés derrière le centre* ». Pour une vingtaine de services et 20 plages horaires, c'était un peu court ! Les travailleurs refusent d'entrer dans une logique de sélection des détenus et craignent de rester dans cette situation de travail, à l'avenir. « *Si le refus a été mal reçu par la direction de la prison, cela ne l'a pas empêchée de continuer à nous défendre* », précise la coordinatrice.

Pour Isabelle Etienne, **la question de la surpopulation est une question judiciaire qui dépasse aussi bien les communautés que l'administration pénitentiaire.** « *Le jour où les syndicats des gardiens de prison ont annoncé qu'ils allaient interdire l'accès aux services extérieurs puisque la population ne baissait pas, il n'y a pas eu un « non » de la part de la justice. Personne n'a dit : 'vous ne pouvez pas parce que ces services extérieurs ont des missions qui sont réglées par la loi et cela fait partie de votre travail'. Comment permettre à des travailleurs de cibler une partie de leur boulot qu'ils ne veulent plus remplir ?* », s'interroge-t-elle. Pour toute réponse, la Ministre Turtelboom a annoncé qu'elle allait ouvrir une nouvelle aile à la prison de Saint-Gilles, l'aile B. Tout allait être résolu. « *Mais cent nouvelles places ne résolvent rien. L'aile B a été très vite complète, sans désengorger pour autant la prison de Forest* ». C'est ce que soulignent conjointement Alexia Jonckheere et Eric Maes, chercheurs à l'Institut national de criminalistique et de criminologie, « *[pour] agir sur le trop-plein de détenus, il s'agit, non pas tant d'augmenter la capacité carcérale, mais de réduire le recours à l'emprisonnement, voire (surtout ?) sa durée* » ([voir note 5](#)).



### Un pas en avant, deux pas en arrière...

La grève serait donc une réaction désespérée de la part des agents pénitentiaires. « *Mais la surpopulation ne dépend pas de nous* », rappelle-t-elle, « *ils faisaient donc une grève sur un élément pour lequel on n'avait aucune influence* ». Résultat : une démotivation profonde des travailleurs accompagnée d'une remise en question de leur propre travail, « **sommes-nous tout à fait nécessaires ?** »... « *C'est comme si on nous mettait un élastique dans notre dos* », résumait un travailleur du secteur sur sa vision du travail social en prison, « *on court, on court, on avance. Et puis, on recule à chaque fois* ». Avec pour toile de fond, une crainte réelle de perte d'emploi, de subsides. Et de nombreux dégâts collatéraux. Par exemple, l'organisme de promotion sociale qui donnait cours à la prison de Forest ne veut plus y aller, Bruxelles-Formation peut se poser la question de l'utilité de consacrer un subside pour des cours qui ne peuvent se donner, ou encore des examens de fin d'année reportés, etc. « *Et c'est tout le temps ce même schéma, selon la bonne volonté du professeur, de chaque intervenant* », soupire Isabelle Etienne. On sent soudain le ras-le-bol. « *On est là pour dire que nous sommes aussi des professionnels* », enchaîne-t-elle, « *on ne vient pas uniquement en prison pour 'papoter' avec le détenu* ».

On peut discuter de l'utilité du travail des services sociaux externes. Pour les services liés à la Cocom, ils sont 20 travailleurs pour environ 1200 détenus ([voir note 6](#)). Isabelle Etienne est la première à le reconnaître, « **ces services sociaux constituent une petite goutte d'eau**. *Un atelier de peinture organisé pour cinq, une fois par semaine pendant une heure ou deux... c'est peu* ». Surtout dans les maisons d'arrêt, là où les personnes en détention préventive, sont souvent de passage, en attente de leur jugement. « *Faites votre travail dans les maisons de peine, là où les personnes ont déjà été jugées* », disent les gardiens, « *ici, on a déjà tellement de boulot ! Votre travail n'est pas*



*primordial, il ne fait pas partie des mouvements prioritaires* ». Mais la coordinatrice rétorque : « *le problème, c'est qu'à Bruxelles, il n'existe pas de maisons de peine !* » ([voir note 7](#)).

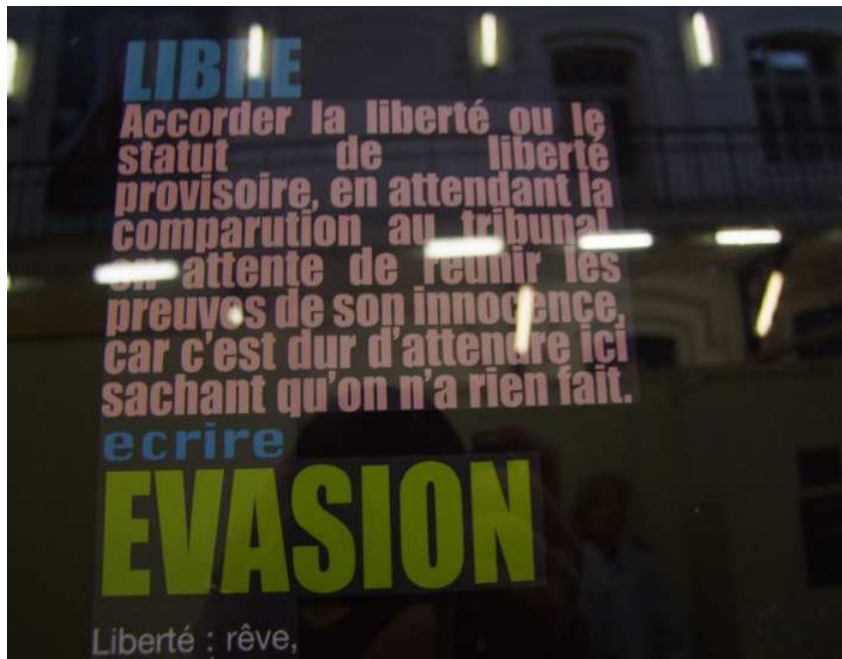
Autre difficulté, c'est tout simplement le manque de visibilité du travail réalisé par les services sociaux externes. « *La formation d'agent pénitentiaire est très courte, une seule après-midi est consacrée à l'explication de notre travail. Pour eux, ce n'est pas du tout concret, ils ont encore souvent cette image de bonnes dames qui viennent écouter le détenu* ».

Et enfin, ultime obstacle, le manque de locaux disponibles pour les services externes. « *Nous avons à notre disposition deux locaux dans lesquels on peut travailler avec sept détenus ; il n'y a pas de grand local pour faire des activités collectives. Actuellement, on utilise la salle des cultes. Mais c'est inadéquat pour certaines activités telles que la peinture, on ne peut prendre le risque de tacher le revêtement du sol* ».

### **Des activités pour soulager les tensions**

Face à ces piètres conditions de travail et ce peu de reconnaissance, les travailleurs défendent pourtant leur raison d'exister. En premier lieu, elle consiste à **conserver le droit, pour les détenus, d'avoir accès à l'offre de services qui existe dans la société** : aide sociale et psychologique, formations qualifiantes, réinsertion socioprofessionnelle, activités socioculturelles, etc. Mais ce n'est pas tout. « *Dans des prisons telles que Forest, les détenus sont comme des lions en cage. A l'exception d'une heure de préau par jour, ils n'ont rien. Ils sont enfermés 23h sur 24* » (lire à ce sujet ["Portes ouvertes sur la prison"...](#)). Et le problème de surpopulation n'arrange rien : « *au lieu d'être deux par cellule, ils sont trois avec un matelas par terre. Et quand celui du haut descend de son lit, il marche pratiquement sur la tête de celui qui est au sol. Les douches sont données seulement deux fois par semaine pour limiter les mouvements... Cette absence d'activité amène des tensions* », explique Isabelle Etienne. « *L'activité permet au détenu de décharger toute cette tension qu'il accumule quand il est enfermé en cellule* ».

Le sécuritaire gagnerait de plus en plus de terrain et ne laisserait que peu d'espace pour les activités. En 20 ans, la violence serait aussi plus présente à l'intérieur de la prison, les agents seraient sans cesse insultés. « *Mais c'est un cercle vicieux* », précise la coordinatrice, « *au plus on met de la sécurité, au plus la violence augmente et le respect diminue. De la sécurité, il en faut bien entendu, mais nous ne nous mettons pas perpétuellement en danger. Le détenu qui a décidé de venir à une activité sera bien moins nerveux que pour aller au préau, sous l'ordre d'un surveillant* ».



### Le serpent se mord la queue. Et après ?

Le monde carcéral ressemblerait donc à un énorme serpent qui se mord la queue. Comment envisager l'avenir dans ces conditions ? Quelles perspectives ? Pour Isabelle Etienne, il est urgent de « **faire un plan stratégique pour les prisons bruxelloises, de refaire un accord de coopération avec la justice** », celui datant de 1999, jugé obsolète. Depuis son engagement à la Cocom, elle a pourtant vu des améliorations. Les coordinatrices des Communautés ont à présent un bureau à l'intérieur de la prison de Forest et de Saint-Gilles. Elles sont répertoriées, ont le téléphone, tentent de rendre leur action plus visible. « *C'est une évolution, mais nous ne sommes pas encore suffisamment identifiées* ».

Au-delà de la question de la formation des agents, pour elle, c'est avant tout une question de temps. La concertation en est à ses premiers balbutiements... « *Je pense que c'est encore trop tôt pour juger de ce qui été mis en place. Les 4 coordinatrices demandent à pouvoir assister à certaines réunions d'assistants pénitentiaires, de chef quartier, etc. Chaque Communauté a un local à disposition des travailleurs à l'intérieur d'une aile de la prison. Au début, il y avait parfois un seul détenu sur toute une après-midi. Aujourd'hui, cela va mieux. Je leur dis de continuer à s'y rendre, 'montrez -vous, parlez aux surveillants, expliquez ce que vous faites'. **Même si on ne fait pas la même chose, on travaille ensemble. Mettons-nous ensemble pour améliorer ce travail*** ». ([voir note 8](#))

Aujourd'hui, à la prison de Forest, tout à repris son cours, comme sur un murmure. Sans aucun écrit, aucune garantie. Depuis début septembre, les travailleurs ont pu à nouveau franchir la porte de la prison. D'ailleurs, dans les médias, on n'a plus rien vu, plus rien entendu. En juillet, il y a eu l'arrêté du bourgmestre de Forest qui obligeait de vider la prison du nombre de détenus en trop et l'annonce d'une manifestation des travailleurs des services sociaux prévue le 10 septembre 2012, finalement annulée. « *C'est quand même étrange* », s'exclame la coordinatrice, « *tout s'est vraiment fait sur la pointe des pieds. A la limite, la direction locale de la prison n'était elle-même pas au courant. Le comble, c'est qu'on est maintenant accueilli d'une façon*

*très agréable ! ». Un bémol cependant : les activités collectives sont toujours à l'arrêt (au moment de l'entretien avec Isabelle Etienne, c'est-à-dire fin octobre 2012. Aujourd'hui, les activités reprennent peu à peu). « En comité de concertation, on nous a dit qu'elles pouvaient reprendre. Mais il y a eu tellement de réactions autour de ces activités, elles ont fait l'objet de tant de critiques qu'une discussion plus profonde doit d'abord avoir lieu », considère-t-elle. « L'ensemble des coordinateurs des Communautés souhaitent rediscuter des bases, des principes et des procédures afin de les inscrire dans une note de service pour leur assurer une plus grande légitimité. Certains services le prennent mal parce qu'il faut encore attendre, mais je pense que c'est nécessaire pour clarifier et asseoir les choses », conclut-elle.*

**Stéphanie Devlésaver, pour le CBCS asbl**



## Notes "Dessous, vices et ricochets de la grève à la prison de Forest"

(1) Entretien réalisé à Bruxelles, le 31/10/2012. Dès 1984, Isabelle Etienne a travaillé dans le secteur, notamment au Service de Réinsertion Sociale, un des 5 services généraliste d'aide aux détenus de la Cocom, avant de devenir coordinatrice de l'ensemble des services Cocom, à Bruxelles. [Pour plus d'infos sur les missions et publications...](#)

En quelques mots, suite aux réformes institutionnelles des années 80, **l'aide aux détenus et ex-détenus ressort de la compétence des Entités fédérées tandis que les aspects « peine » et « sécuritaire » restent gérés par le SPF Justice.** Chaque établissement pénitentiaire dispose d'un **service psychosocial (SPS) en interne** qui remplit davantage une fonction de contrôle ; tandis que les **services sociaux externes à la prison** veillent à respecter le droit des prisonniers à l'aide sociale et psychologique, aux formations qualifiantes, à l'enseignement, à la réinsertion socioprofessionnelle, aux activités socioculturelles, à la médiation, à l'accompagnement spécifique en matière d'assuétudes, etc.

La **Commission communautaire commune** (Cocom) propose 5 services d'aide sociale aux justiciables à Bruxelles :

-**Le Service de Réinsertion Sociale** : aide psycho-sociale aux prévenus, internés, condamnés, libérés ainsi qu'à leurs familles. Une équipe de bénévoles peut aussi rendre visite aux détenus afin de leur apporter un soutien moral.

-**L' Office de Réadaptation Sociale** : aide sociale et accompagnement psychologique aux prévenus, internés, condamnés, libérés ainsi qu'à leur proches.

-**L'APO** : aide psycho sociale aux prévenus, internés, condamnés et libérés ainsi qu'à leurs familles. Des activités socio-culturelles sont organisées à l'annexe psychiatrique de la prison de Forest en collaboration avec les autres services d'aide sociale aux justiciables.

-**La Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus** : aide morale et psycho sociale aux prévenus, internés, condamnés ainsi qu'à leurs proches. Un certain nombre de conseillers moraux peut aller rendre visite aux détenus.

-**Le SASB -Service d'action social bruxellois** (Sireas) : aide psycho sociale aux détenus ainsi qu'aux ex-détenus étrangers.

« *Restés un petit îlot* », d'après Isabelle Etienne, au moment de la communautarisation, ces 5 services ont des réunions communes toutes les 6 semaines. Et font des permanences communes dans les prisons bruxelloises. **Ces services s'adressent à tous les détenus qui en font la demande dans les prisons de Forest-Berkendael et Saint-Gilles.**

3 services sont reconnus par la Communauté française (2 sont des Services d'Aide aux Justiciables (SAD) et le troisième est un Relais Parent-Enfant ; un autre est reconnu par la Communauté flamande. Aujourd'hui, ces services font aussi partie du roulement des permanences, ils font tous les 8 de **l'aide sociale généraliste.**

Il existe également 4 Services d'Aide Sociale aux Justiciables (SASJ) bruxellois agréés par la **Commission Communautaire Française** (Cocof). Cependant, 2 de ces services n'interviennent pas en prison (Centre de prévention des violences conjugales et familiales et SOS Viol, [plus d'infos sur le site de la FdSS...](#)).

Autour de ces services généralistes **gravitent encore de nombreux services spécifiques** (Capiti, Après, ADEPPI, SSM prison, ...) subsidiés par d'autres pouvoirs.

(2) Extrait de l'entretien « Un iceberg à sculpter », dans le dossier « Les prisons au bout du rouleau », Politique, n°77, novembre-décembre 2012, p 24.

(3) Côté flamand, le système est plus simple, il n'y a pas de service spécifique pour le travail en prison comme du côté francophone, les organismes qui oeuvrent dans la société sont également ceux qui fonctionnent en prison.

(4) Tous les 3 mois, les directions locales (Forest, Berkendael, Saint-Gilles) ainsi que les directions régionales sud et nord (établissements pénitentiaires) et un membre du cabinet Turtelboom participent également au comité de concertation.

(5) Extrait de l'article « Le trop-plein de détenus », dans le dossier « Les prisons au bout du rouleau », Politique, n°77, novembre-décembre 2012, p. 29.

(6) Depuis 2012, chaque service d'aide aux justiciables dépendant de la Cocom s'est vu attribuer un mi-temps supplémentaire pour engager un psychologue et être à même de remplir sa mission de soutien psychologique aux détenus.

(7) Maison de peine, appelée aussi maison d'attache, destinée aux personnes reconnues coupables et condamnées. En effet, si ces deux types de prisonniers, à savoir prévenus et condamnés, ne sont pas censés être mélangés, la surpopulation rend la distinction quasi inexistante dans les prisons belges actuelles.

(8) Au final, des nécessités de dialogue, de soutien mutuel et de reconnaissance sont présents tant du côté des intervenants sociaux que des agents pénitentiaires... Ce que confirme Axel Piers, avec ce constat : « *les conditions de travail des agents ne sont pas suffisamment prises en compte et ne leur permettent guère de s'épanouir dans ce travail extrêmement difficile* ». Extrait de l'entretien « Un iceberg à sculpter », dans le dossier « Les prisons au bout du rouleau », Politique, n°77, novembre-décembre 2012, p 24.





## Les services sociaux externes, pris en otage hors de la prison ? Le ressac... (18/03/2013)

Suite à la grève lancée par les agents à la prison de Forest en mars 2012, les activités dites « collectives », situées en dehors de l'aide sociale généraliste, sont en attente, en « stand by ». La surpopulation qui sévit dans nos prisons les rendrait impraticables, voire inutiles. Le CBCS a voulu en savoir un peu plus. En quoi consistent ces activités ? Pourquoi une telle polémique autour d'elles ? Comment envisager une place pour la culture et la formation en prison ? Ou faut-il tout simplement y renoncer ?...

Entretien avec **Jacqueline Rousseau, coordinatrice bruxelloise pour les services spécialisés de la Fidex, Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-détenus** (et autres Services), présidente de la CAAP et formatrice en prison (Adeppi asbl).



***CBCS - Pourquoi les activités de groupes sont-elles à l'arrêt à la prison de Forest alors que vous avez reçu le feu vert pour reprendre le travail ?***

**J. Rousseau** - Actuellement les intervenants externes qui réalisent des entretiens psychosociaux en individuel ont pu reprendre leurs activités. Par contre, les associations qui organisent des activités en groupe attendent que la direction et les agents leur disent **quelles procédures ou directives mettre en place pour rencontrer les normes de la prison**. Et ne pas avoir à subir une nouvelle grève dans 6 mois. Nous

ne pouvons cependant attendre indéfiniment. Nous sommes dans des stratégies difficiles : **concilier la reprise du travail sans perdre certains acquis obtenus par notre secteur**. Personnellement, je pense qu'on devrait reprendre nos activités, cela devient trop long. On ne pourra pas expliquer aux pouvoirs subsidiaires qu'on attend, on attend. Encore moins aux détenus qui ne peuvent rester sans activités de formation aussi longtemps.

***Qu'est-ce qui 'coince' autant dans l'organisation de ces activités?***

Elles ont toujours été plus difficiles à gérer. Si je me mets à la place de l'agent pénitentiaire, je comprends que les activités collectives demandent du temps. Elles nécessitent davantage d'appels des détenus. Or les mouvements sont déjà nombreux puisqu'ils sont en préventive à la prison de Forest. Visite chez le médecin, l'avocat, l'assistant social, ... Les cours donnent un surcroît de travail important. La fin des séances collectives pose aussi problème. Il faut s'assurer qu'il n'y a pas de mouvement strict ([voir glossaire](#)) durant lequel on ne peut pas sortir ; ue les surveillants sont disponibles à ce moment-là pour ouvrir les cellules. C'est un moment un peu crucial. On nous a reproché de laisser repartir nos élèves n'importe comment. A Forest, c'est plus compliqué qu'à Saint-Gilles par exemple parce qu'on ne voit pas le personnel d'où on est. Ceci dit, ce serait très facile de régler la question en équipant le local d'un téléphone ou d'un interphone. Ce qui n'a toujours pas été fait...

***"Le détenu s'enferme dans une sorte de cocon qui finit par être un mode de vie avec une perte de repères dans le temps".***

***Quels types de cours donnez-vous ? Avec quels bénéfices pour le détenu ?***

A Forest, ce sont essentiellement des cours de français, français langue étrangère ou des activités socioculturelles qui sont organisés. Nous disposons de deux vieux locaux, petits, situés à l'étage, dans les ailes de la prison. Mais nous sommes contents de les avoir, malgré tout. Pour nous, ces activités sont importantes, même si elles paraissent parfois fragiles du fait de la préventive (difficulté du suivi, transfert de détenus, ...). Quand le détenu arrive en prison, s'il reste inactif pendant un moment, **il s'enferme dans une sorte de cocon : il dort, il regarde la télévision, ... Ceci finit par être un mode de vie avec une perte de repère dans le temps**. A partir de ces constats, nous soutenons le fait d'organiser des activités à Forest, même si cette prison, a priori, ne s'y prête pas très bien en tant que maison d'arrêt ([voir glossaire](#)). Nous observons que les détenus qui ont suivi des cours à Forest, vont continuer ensuite à Saint-Gilles. Et en prison d'attache également. Nous voulons donc installer une dynamique le plus rapidement possible.

***Les activités plus spécifiquement culturelles ont-elles également leur place en prison ?***

Les activités culturelles ont toute leur importance en prison, elles suscitent le questionnement, l'expression et participent à la reconstruction personnelle. Elles aident aussi à développer les capacités de négociation et d'écoute des autres. A Saint-Gilles, elles reprennent place, petit à petit. A Forest, à l'exception des activités culturelles qui se donnent à l'annexe psychiatrique, ce sont plutôt des activités en individuel telles les récits de vie ou ateliers d'écriture. A Berkendael, par contre, des activités culturelles sont réalisées avec les femmes. Mais, de manière générale, organiser de telles activités en prison reste toujours

de l'ordre du défi !

**"Le ressac est présent dans la société en général. Dans les prisons, on a le sentiment que les gens sont plus largués qu'avant: il y a plus de pauvreté, de problèmes mentaux".**

**Très peu de place est donc laissée pour ce type d'animations en prison. Et pourtant, vous continuez à y croire...**

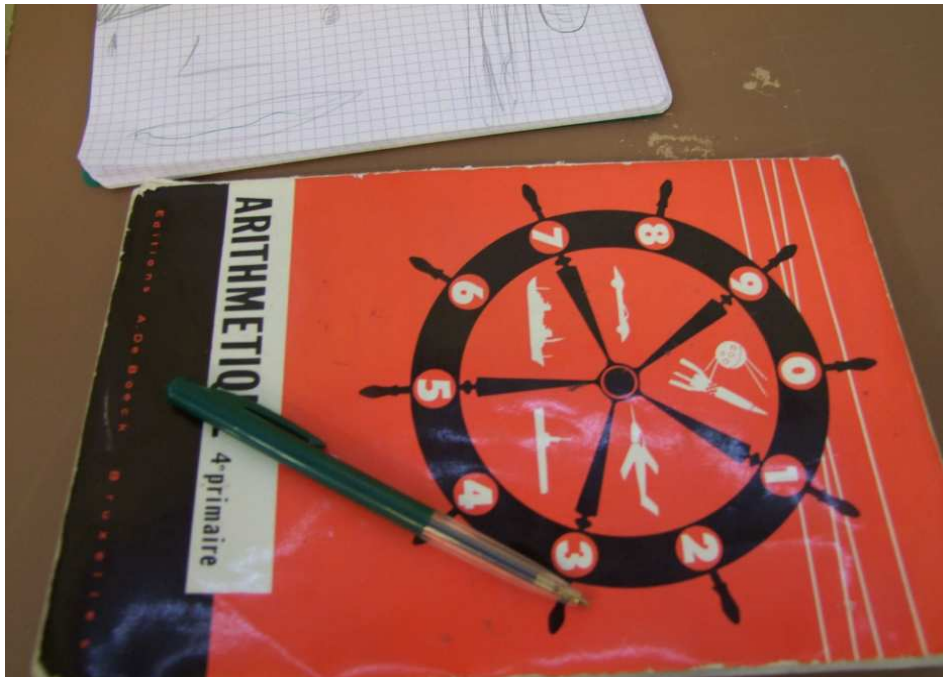
J'y crois, je veux y croire. Je connais les difficultés. Et je pense que celles qu'on a en face de nous vont être très grandes. Plus grandes encore. Je travaille depuis 30 ans dans le secteur. On a eu une période, au départ, difficile, mais durant laquelle on avait l'impression d'avancer. Nous avons été soutenus par la Communauté française pour les activités culturelles, par l'administration pénitentiaire, par certains directeurs... Nous avons beaucoup avancé jusque dans les années 2000. **Depuis, il y a comme un ressac, un retour en arrière. Ces dix dernières années, la situation à Bruxelles s'est complexifiée** (ailleurs, et plus spécifiquement dans des prisons de peine, le fonctionnement est plus facile). Mais le ressac se ressent au-delà du monde carcéral, il est présent dans la société en général. C'est logique. Dans les prisons actuellement, on a le sentiment que les gens sont plus largués encore qu'avant, qu'il y a plus de pauvreté, plus de problèmes mentaux, psychologiques, ... Certains sont en décrochage complet ou n'ont jamais été accrochés. Et, lors de discussions budgétaires, il est question que la justice coupe également dans ses budgets. Mais où, dans quel secteur ?

**L'avenir est sombre. Pourtant, des outils de coordination ont été mis en place, il y a une volonté d'améliorer la situation.**

Depuis quelques années, il y a une volonté d'approfondir les contacts institutionnels, les contacts avec les directions. Nous avons d'ailleurs choisi, comme **priorité, le développement des contacts avec le personnel des prisons**. Mais les lieux et les structures de communication sont difficiles à trouver, à cause notamment de la surcharge de travail. Personnellement, je pense que la meilleure manière d'établir la communication, c'est dans le travail quotidien. A Saint-Gilles, quand je donne des cours dans les ailes, il y a une communication qui s'établit, il y a une possibilité de discussion. Bien sûr, tout est toujours à recommencer parce qu'il y a beaucoup de turnover dans le personnel, de changements de fonctions, etc. C'est un vrai travail de fourmi...

**La formation des agents est aussi très courte, trop courte selon vous.**

Oui, ils ont six mois de formation actuellement. Avant, c'était trois mois ! Certaines associations sont chargées de présenter notre travail au cours de cette formation des agents. C'est un premier pas, mais pas suffisant. L'administration est tout à fait demandeuse que nous intervenions. Mais actuellement, à la justice, tout est limité pour question d'argent : les médecins ne sont pas payés, les avocats pro deo non plus, les maisons de justice licencient du personnel. A côté de ces vaches maigres, on observe d'un regard inquiet certaines firmes privées qui commencent à se faire une place en Belgique, tout comme dans certaines prisons en France, aux Etats-Unis. Elles vont assurer des aspects de la construction, les repas de collectivité, la formation des agents de cuisine, ... Et tout cela représente des marchés très intéressants pour ces entreprises.



***Reste-t-il quelque vent d'espoir, l'une ou l'autre brèche de liberté ?***

On parle beaucoup de la **Loi Dupont** ([voir glossaire](#)), elle **pourrait être très utile. Mais beaucoup d'arrêts ne sont pas encore votés. Et risquent de ne pas l'être parce qu'ils demanderaient de dégager des fonds énormes.** On en arrive toujours à cette même question : où trouver l'argent ? Par exemple, les droits à la santé exigeraient que tous les détenus puissent avoir recours aux soins de santé comme à l'extérieur. C'est un modèle idéal, mais qui supposerait de dégager des moyens financiers tellement importants qu'il est peu réalisable dans le contexte actuel. Le ressac suppose pourtant une remontée. Et nous faisons un travail qui, je pense, est positif avec les prisons. La nécessité de l'intervention de tous les services extérieurs est reconnue. De nouvelles activités se mettent en place notamment à la prison des femmes de Berkendael. La promotion sociale est entrée de manière assez forte dans le domaine carcéral. En ne sachant répondre qu'à peu de demandes annuellement, mais elle y est. Des gens se forment et en profitent. Certains détenus sont très enthousiastes. A Bruxelles, il existe actuellement des activités qui combinent formations et suivi social. Reste que, globalement, l'offre d'activités est fortement insuffisante pour toutes les raisons évoquées : manque de moyen, d'infrastructures, de personnel... La surpopulation est un des grands freins à notre travail, qui peut être un prétexte parfois, mais c'est aussi une réalité.

***"Dès les maternelles, nous devrions apprendre aux enfants comment gérer leur colère, comment la déconstruire ou l'exprimer de manière constructive".***

***Quelles réflexions pourraient être intéressantes à approfondir pour améliorer la situation ?***

Ce contexte de surpopulation nous renvoie à : **« Qui incarcère-t-on ? Pourquoi ? Quelles peines ? A-t-on recours à des peines alternatives ? Travaille-t-on assez ce point-là ? Les juges**

**d'instruction utilisent-ils d'autres recours ?** » Je pense qu'ils le font de plus en plus, mais **nous devrions davantage travailler à ce que les personnes n'entrent pas en prison et assurer un travail de prévention.** Par tous les moyens existants tels les peines de substitution, mais aussi plus en amont, par l'éducation, la formation des jeunes, etc. Dans les écoles, il devrait exister des cours dans lesquels les enfants apprennent à gérer leur agressivité, leurs angoisses, leurs conflits de manière non violente. Beaucoup de nos élèves, de très jeunes détenus, "montent" en trois minutes. Tout devient crise, le problème est là. Dès les maternelles, nous devrions apprendre aux enfants comment gérer leur colère, comment la déconstruire ou l'exprimer de manière constructive. C'est un vrai apprentissage qui pourrait, selon moi, faire partie intégrante du programme scolaire, dans toutes les classes. Mais la société devrait également prendre toutes les mesures pour assurer à chacun une éducation, une formation, des possibilités d'expression culturelle qui évitent que des pans entiers de groupes sociaux ne se trouvent en situation d'exclusion.

***Stéphanie Devlésaver, pour le CBCS asbl, d'après un entretien réalisé en novembre 2012, à Bruxelles.***





## Glossaire et autres précisions utiles

### **Aide sociale aux détenus et/ou aux justiciables**

Depuis les réformes institutionnelles des années 80, l'aide aux détenus et ex-détenus qui demandent à en bénéficier est de la compétence des Entités fédérées qui voient leur rôle renforcé au sein des prisons. L'aide « volontaire » aux détenus est au départ une matière attribuée aux Communautés selon l'arrêté du 15 décembre 1989. Afin d'harmoniser la répartition des tâches entre les différents services (internes ou externes aux prisons), des accords de coopération sont conclus entre le Ministre de la Justice et les Communautés entre 1994 et 1995.

En 2001, l'attribution des compétences communautaires se complexifie par la distinction entre services d'aide sociale aux justiciables (inculpés non-incarcérés, les condamnés en liberté, les ex-détenus, les victimes et les proches) et services d'aide sociale aux détenus. Tandis que la Communauté française reste compétente en matière d'aide sociale aux détenus (décret de la Communauté française du 19 juillet 2001), elle délègue la matière de l'aide sociale aux justiciables à la Région wallonne (décret de la Région wallonne du 18 juillet 2001). Sur le terrain, ce sont des asbl agréés par les entités fédérées et plus généralement des services extérieurs aux prisons, qui assurent ces compétences. On distingue les Services d'Aide Sociale aux Détenus (SASD) et les Services d'Aide Sociale aux Justiciables (SASJ).

Pour la région de Bruxelles-Capitale, la complexité du partage de compétences s'intensifie. L'aide sociale aux détenus ou aux justiciables sont attribuées aux Communautés flamande et française, à la Commission communautaire française (COCOF) ainsi qu'à la Commission communautaire commune (COCOM).

### **Assistant de surveillance pénitentiaire**

Surveillants, gardiens ou agents de prison désignent ici le même métier. C'est toutefois le terme « assistant de surveillance pénitentiaire » qui est la dénomination exacte aujourd'hui ([Voir sur le site du Selor...](#))

### **CAAP**

L'association CAAP, Concertation des Associations Actives en Prison, créée en septembre 2007 est une asbl faîtière dont les membres sont des associations actives en prison et/ou à la sortie de prison sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'association CAAP est née de la volonté de favoriser les synergies au sein du secteur associatif opérant en milieu carcéral. Elle a pour objectif de renforcer la concertation entre les différents acteurs concernés. Elle est présente aujourd'hui comme représentante de ce secteur auprès des pouvoirs politiques et est partie prenante du travail préparatoire de la Conférence interministérielle dont l'objectif est de favoriser la concertation entre les Régions, les Communautés et le Fédéral.

### **Cachot**

Appelée aussi « cellule nue » ou « de réflexion », le cachot ne pouvait pas durer plus de 9 jours, on parle aujourd'hui de la prolonger. Lire à ce sujet l'article « [Les détenus risquent jusqu'à dix-huit jours de cachot](#) », J.-C. M., le 04/12/2012, dans LLB.

### **Détention préventive - prévenu**

Une personne en détention préventive est une personne en attente de son jugement, qui n'est pas condamnée.

**Justice réparatrice ou médiation**

C'est un processus qui permet aux parties impliquées dans une procédure pénale de recourir à un tiers neutre en vue de gérer de manière concertée les difficultés relationnelles et matérielles résultant de l'infraction.

Il s'agit d'un espace de communication offert à tous les stades de la procédure qui, selon les situations, peut permettre: des échanges d'informations et/ou la négociation d'engagements personnels susceptibles d'apporter clarification et apaisement ; la négociation d'une forme de réparation ou de dédommagement ; l'expression d'émotions dans des faits graves où la réparation au sens strict n'est pas concevable ou ne suffit pas. Ce type de médiation est régi par la loi du 22 juin 2005 introduisant des dispositions relatives à la médiation dans le Titre préliminaire du Code de procédure pénale et du Code d'instruction criminelle. Elle se distingue de l'art. 216 ter du CIC, en ce qu'elle ne constitue pas une alternative aux poursuites. Plus d'infos sur [www.mediante.be](http://www.mediante.be)

**Justiciables**

Inculpés non-incarcérés, condamnés en liberté, ex-détenus, victimes et les proches (définition du dictionnaire: "Qui appartient à la juridiction de certains juges").

**Loi "Dupont" ou Loi de principes**

Après 9 ans de cheminement, la loi « Dupont » concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique des détenus a enfin vu le jour le 12 janvier 2005. Les enjeux politiques de cette loi sont considérables : elle a pour but de conférer aux détenus un statut juridique et donc de leur reconnaître enfin certains droits fondamentaux, ainsi que les moyens pour faire valoir ces droits. Pour en savoir plus, [lire l'analyse sur le site de la LDH...](#)

**Maison de peine - maison d'arrêt**

La maison de peine, appelée aussi maison d'attache, est destinée aux personnes reconnues coupables et condamnées. A contrario, la maison d'arrêt est destinée aux personnes faisant l'objet d'une détention préventive, en attente de jugement. Si ces deux types de prisonniers, à savoir prévenus et condamnés, ne sont pas censés être mélangés, la surpopulation rend la distinction quasi inexistante dans les prisons bruxelloises actuelles.

**Mouvement strict**

Un mouvement strict désigne, en prison, un moment particulier durant lequel rien ne peut bouger. Cela peut être pendant la sortie d'un détenu dangereux, pendant le changement de services des agents, etc.

**Services externes**

Les services externes ont pour mission d'assurer un encadrement social et psychologique aux détenus qui en font la demande et de mettre en place des activités de formation ainsi que des activités socioculturelles.



## Rachel, animatrice 'sur le fil' (25/03/2013)

« *Si vous cherchez une personne au parcours incroyable qui aurait été amenée à travailler en prison, vous allez être déçue* »... Dès ses premiers mots, Rachel Heyberger, jeune française de 26 ans, s'excuse presque d'être là. Ni assistante sociale ni formatrice, son parcours n'est peut-être pas celui auquel on s'attend, mais il n'en est que plus curieux, atypique, riche. Après des études de lettres modernes et d'histoire de l'art suivies de trois années aux beaux-arts, elle atterrit sur le marché du travail belge. « *Mais avec des études pareilles* », pas évident de se projeter dans tel ou tel métier : dans le social, dans l'art ?... Une seule certitude : aucune envie d'être artiste. Pour Rachel, « *l'art doit se partager et se vivre à plusieurs* ». C'est tout à fait par hasard qu'au détour de ses recherches d'emploi, elle découvre une annonce de **L'APO, service d'aide sociale aux justiciables**, pour un travail d'animatrice socioculturelle à la prison de Forest. Plus précisément à l'annexe psychiatrique de la prison.



### Tombée dans la soupe, comme Obélix...

« *Je n'étais pas vraiment effrayée* », se rappelle Rachel, « *mais je me demandais quand même à quoi m'attendre. J'ai postulé en me disant que cela ne m'engageait strictement à rien. Un an et demi après, je suis toujours là !* ». Pour la jeune française, ce travail était l'occasion de « *relever un beau défi* », celui de **faire entrer l'art dans la prison**.

Si le milieu carcéral et la santé mentale lui étaient plutôt étrangers, elle avait déjà, par contre, côtoyé des populations dites marginales. « *Je suis un peu tombée dedans quand j'étais petite, ce qui fait que je n'avais pas forcément peur d'aller à leur rencontre* », confie-t-elle, « *mes parents travaillent depuis plus de 30 ans pour ATD Quart-Monde. Et l'été, pendant mes années d'études, j'ai bossé dans des centres sociaux, ces quartiers défavorisés situés en marge des villes, les cités comme on les appelle en France. Qui proposent toutes sortes d'activités pour les enfants et leur famille* ».

A l'annexe psychiatrique, elle découvre « *un monde à part* ». Pour y

arriver, « *il faut traverser toute la prison, c'est une aile différente, une autre administration* », souligne-t-elle. Dans cette 'prison dans la prison' sont rassemblés ces « **prisonniers de passage** », comme elle les appelle. Ces détenus reconnus non responsables de leurs actes au moment des faits. « *Quand je parle de mon métier à l'extérieur, la réaction est plus positive dès que je le spécifie. Ils sont plus excusés alors que les faits commis ne sont pas forcément plus doux* », précise-t-elle, avec un sourire amusé. A l'intérieur de la prison, cela ne change pas grand-chose, cela reste des détenus. « *Ils sont deux ou trois par cellule, le fonctionnement est toujours basé sur un système de récompenses, de bons comportements, de punitions,...* ».

Souvent, ils ont environ l'âge de Rachel, voire même plus jeunes. Ils sont de tout niveau social, culturel. « *Certaines de ces personnes avaient un super boulot, ont fait des études, sont encore entourés par leur famille... On côtoie vraiment tout le monde, pas seulement des gens pauvres, seuls et marginaux. Ce sont des personnes blessées par la vie, par des événements, qui ne sont pas ce qu'elles aimeraient être. Mis à part cela, elles s'expriment comme vous et moi* », explique l'animatrice. A leur arrivée, elles ont pourtant parfois « *cet air abruti dû à une forte médication* », le temps de trouver le traitement adéquat. Selon Rachel, ces détenus n'auraient tout simplement rien à faire là : « **ils devraient aller dans des établissements de défense sociale, des hôpitaux psychiatriques,...** Les gardiens qui choisissent de travailler avec eux font ce qu'ils peuvent, mais n'ont pas forcément la formation adéquate ». Faute de places, ils sont parqués à l'annexe, le temps de trouver un lieu plus adapté.

### **Du pointillisme au fusain**

Dans cette partie de la prison, le climat est quand même un peu différent, certains espaces collectifs existent. « *En droit commun, il y a beaucoup de monde et peu de place pour les activités. A l'annexe, c'est l'inverse. On a énormément de chance, on a une très grande salle d'activités qui est partagée avec l'équipe de soins, interne à la prison, qui organise elle-même des activités. Ici, on nous donne donc la possibilité de travailler. Que ce soient les gardiens ou l'administration, plusieurs d'entre eux sont persuadés de l'importance de notre travail* ». Mais, au fond, en quoi consiste-t-il ? Rachel propose de peindre, de dessiner deux après-midis par semaine, l'espace de deux heures. Avec un système de roulement pour laisser la place à chacun et avec un maximum de 10 personnes par atelier. **Comme point de départ, une seule ambition : créer.** « *C'est un espace pour faire des activités dont on n'a pas l'habitude, lire un magazine, ils peuvent le faire en cellule...* ».



Pour l'animatrice, c'est important de donner une consigne à respecter. « Souvent, ils râlent, ils ne sont pas contents, mais ils finissent toujours par s'y atteler. La plupart du temps, je leur donne un thème en fonction de ce qu'ils demandent. J'ai un carnet où ils peuvent noter leurs envies. Un jour, l'un d'entre eux voulait s'essayer au pointillisme. Cela leur a demandé patience et concentration, mais ce n'est pas plus mal ! J'ai ramené des images d'artistes pointillistes, je leur ai expliqué comment cela fonctionnait. D'autres m'ont demandé d'apprendre à dessiner. Comme c'est ma formation, j'ai pu répondre à la demande : on a appris à faire un rond sans compas, à utiliser le fusain,... J'essaie de venir avec des objets, des images, des techniques qu'ils ne connaissent pas forcément pour faire en sorte que chacun participe ».

### **Les petites perles...**

Parfois, Rachel voit arriver des détenus qui vont très mal. « Chacun réagit et fait comme il peut dans mon atelier », raconte-t-elle. Certains ont une créativité foisonnante, d'autres galèrent un peu. Mais la maladie mentale ne constituerait, en aucun cas, un obstacle. « En général, tout est possible. Et ce sont des gens qui comprennent parfaitement. Il y a plein de moments où je rigole beaucoup ». Pendant l'activité, chacun sait que ce n'est pas un moment pour régler ses comptes. L'idée, c'est de venir se faire du bien. Pas besoin de le rappeler très souvent, l'ambiance de l'atelier agit par lui-même. « En ce moment, une personne aveugle participe aux activités. Dans un premier temps, elle me demandait beaucoup d'attention. Mais aujourd'hui, spontanément, les autres détenus proposent de l'aider, je ne suis plus la seule à m'en occuper. Ils s'intéressent aussi à sa vie en prison : 'pour nous, c'est déjà difficile, alors pour toi...'. C'est un exemple de petite chose qui ne se passe pas en général dans la prison, mais qui a lieu pendant l'activité ».



Autres petits moments précieux : quand les fous- rires fusent. Ou quand, dans les jours de beau temps, à la fin d'une activité 'potager', un détenu confie à Rachel :

« **aujourd'hui, j'ai oublié que j'étais en prison** ».

« De temps en temps, il se passe des choses incroyables alors que vu de l'extérieur, ce sont des personnes qui ont fait quelque chose de mal et qui méritent d'être là », témoigne Rachel. « Ils ont quand même beaucoup de tendresse aussi... Ce sont des éléments de mon travail qui font que j'ai toujours envie de revenir ». La plupart du temps, elle sort de ses activités avec le sourire aux lèvres. Pourtant, elle a d'abord eu du mal à se faire à l'idée qu'une fois l'activité terminée, elle sortait à l'extérieur... tandis qu'eux rentraient dans leur cellule. A présent, elle se focalise sur le bon moment passé ensemble, sur cette fenêtre ouverte, le temps de l'animation. « Toute la journée, ils parlent de leurs médicaments, de leur dossier, ... Quand, en début d'atelier, un détenu a vraiment besoin de parler, je le laisse. Mais au bout d'un moment, quand je vois que cela prend trop de place, je leur dis qu'on va passer à autre chose, parce que c'est un moment pour parler d'autre chose... ».



### Abandonner son costume

Bien qu'elle soit persuadée du bénéfice de ces animations pour les détenus, ce n'est pas facilement mesurable. « Tout ce que je peux dire, c'est qu'ils reviennent ! La plupart du temps, ils sont contents et ils le disent. Quand ils sourient, rigolent, racontent des blagues, c'est qu'ils se sentent bien. En dehors de ces activités, ils jouent les caïds en prison, histoire de se faire une place. Quand ils sont là, **ils peuvent être enfin eux-mêmes** ». En d'autres mots, personne n'est juge. Rachel elle-



même, ne sait pas pourquoi ils sont là, elle n'a pas accès à leur dossier. La plupart d'entre eux le savent et c'est important pour eux.

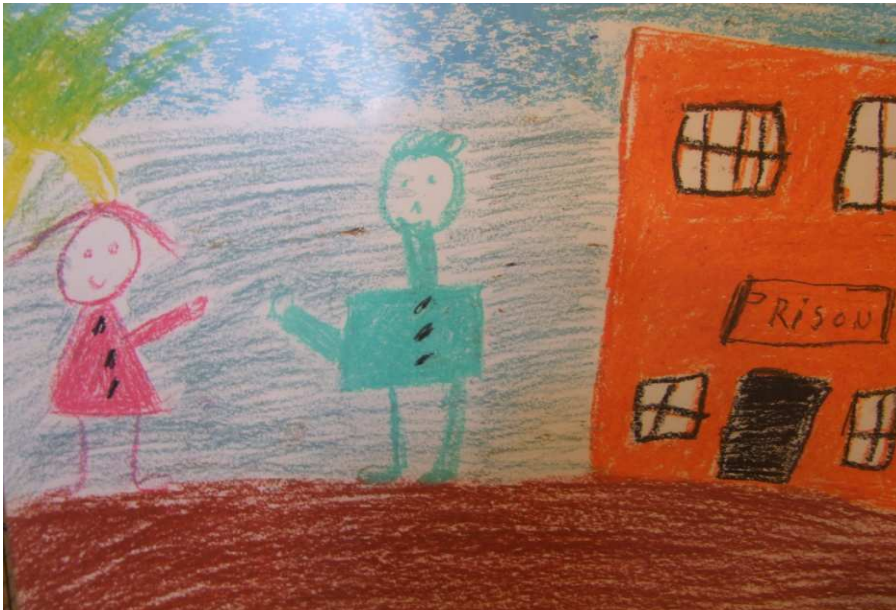
Certains gardiens soulignent parfois des changements de comportement : *« ce détenu est très agité, mais quand il vient à vos activités, durant 3 jours, il va être bien »*. La jeune animatrice sent une confiance réciproque qui s'est peu à peu installée entre elle et les gardiens. L'impression qu'ils l'aident à ce que ses activités se déroulent dans de bonnes conditions. *« Ils font en sorte que les choses se passent. Et se passent bien ! »*. Pour elle, le secret n'est rien d'autre que de parler, communiquer. **« Je suis moi-même rentrée en prison avec beaucoup d'aprioris sur les gardiens. Mais plus on communique, mieux le courant passe. Après, il nous arrive à tous d'être plus tendu certains jours, on n'est pas obligé d'être agréable tout le temps non plus »**.

Demander des nouvelles, s'intéresser à l'ambiance de la prison, aide incontestablement dans les relations professionnelles au quotidien. *« Parler d'un problème qu'on a rencontré avec un détenu, c'est encore une autre situation »*, poursuit-elle, *« le but n'est pas de tout se dire. Si un détenu m'a agacée, c'est inutile d'en faire l'écho. Mais partager sur ce qu'on fait, c'est important. Cette année, à la fin du repas annuel composé avec les produits du potager de la prison, un des gardiens m'a remerciée... alors qu'il n'était pas invité au repas ! C'est un merci pour les détenus... Pour moi, ces petits mots, ces petits gestes sont importants : il n'y a pas que nous qui remercions, cela va dans les deux sens »*.

### **Un matin, la porte close**

Dans ce contexte relativement positif, la grève de mars 2012 a été reçue comme une gifle en plein visage. *« Je suis arrivée un matin et je n'ai pas pu rentrer »*, se souvient Rachel. *« Comme à chaque fois que je ne peux pas aller faire mes activités, je suis agacée »*. Pendant longtemps, elle est arrivée chaque semaine devant les portes de la prison en se disant *« peut-être aujourd'hui... »*. Au bout d'un moment, *« c'est devenu 'hyper' frustrant »*, raconte-t-elle, *« bien sûr, j'aurais pu prendre des vacances à ce moment-là, mais je me disais toujours 'et si cela ouvre demain'... C'est très dur. Ne pas savoir ce qui se passe, comment les détenus prennent notre absence, comment ils se sentent... Et savoir que la vie continue de tourner. Donc, **est-on réellement utiles ? A ce moment-là, notre travail n'est pas reconnu** »*.

Elle rappelle qu'un grand nombre de détenus ont besoin d'une assistante sociale pour gérer leur dossier, comprendre ce qui est écrit dans une lettre,... Pendant 3 mois, ils n'ont pas pu en bénéficier. C'était donc une période très dure pour eux. *« On ne savait plus quoi faire »*, lui confièrent-ils. *« Les services externes sont un lien vers l'extérieur »*, insiste l'animatrice. *« Dans la prison, il y a un service psychosocial, mais lié à la prison. Nous, on représente l'extérieur. Des détenus nous ont déjà dit : **'vous représentez la possibilité du dehors'**. Dans la presse, on a surtout parlé de la grève des gardiens, et pas tellement des personnes qu'on a empêché de travailler. Et encore moins des détenus qui n'ont pas eu droit à une aide sociale »*, souligne-t-elle.



### Travailler sur un fil

Pour elle, c'est au fond l'aspect le plus difficile de son travail, « *savoir que du jour au lendemain, tout peut s'arrêter. **Notre place est toujours sur un fil...** Du jour au lendemain, on peut nous interdire l'accès. Il suffit d'avoir un directeur qui décide que cela ne sert absolument à rien pour que les services sociaux externes n'aient plus le droit de rentrer. Cela oblige avant tout à rester humble par rapport à notre place dans la prison* », constate-t-elle. C'est aussi une frustration avec laquelle on apprend à travailler. Bon gré, mal gré...

C'est ce qui lui rappelle aussi que, si son atelier ressemble à une animation quelconque, il ne se déroule pas n'importe où ni avec n'importe qui : « *je ne dois jamais oublier que je travaille en prison avec des personnes qui, un moment donné, ont commis quelque chose de grave. Ce serait un peu trop facile, dans mon boulot, de l'oublier. C'est ce qui rend aussi mon travail intéressant, c'est une manière d'être avec des personnes fragiles ; apporter de l'attention de manière positive, pas que dans la peur* ».

Pour l'avenir, elle souhaiterait que les services externes soient enfin légitimes, « ***que notre place soit enfin acquise et comprise.** Et plus spécifiquement pour l'APO, j'aimerais que nos activités se développent encore davantage, notamment en droit commun* ». Rachel salue pourtant les évolutions du secteur : « *aujourd'hui, on travaille ensemble, on n'est plus des petits services déconnectés les uns des autres. Il faut croire en ce qu'on fait et ne pas se décourager. **Parce que se décourager, c'est la chose la plus facile qui puisse nous arriver en prison*** ».

**Stéphanie Devlésaver, pour le CBCS asbl, d'après un entretien réalisé en décembre 2012, à Bruxelles.**



## Transformer la prison (25/03/2013)

**Mars 2012, grève des gardiens de la prison de Forest. Mars 2013, un an après, où en est-on ? Que se passe-t-il ?...** Si la grève a pris fin, si tout semble être rentré dans l'ordre, c'est en surface seulement. Dès qu'on observe d'un peu plus près, les dégâts sont multiples, les mêmes problèmes resurgissent : surpopulation, frustrations et absence de reconnaissance d'un travail social et culturel, pourtant essentiel, comme nous avons pu le constater tout au long de ce dossier.

« *Les arts en prison feraient bien plus que distraire les détenus. Ils donnent une voix à leurs souffrances, les libèrent. (...) Les arts ont le pouvoir d'être accessibles et de commencer là où sont les gens* ». Ces extraits d'une note intitulée « Les arts en prison : un outil puissant pour développer les compétences-clés » (1) font écho au travail de Rachel, animatrice socioculturelle à la prison de Forest, mais aussi à d'autres témoignages d'intervenants sociaux externes de ce dossier. A ces **services qui luttent pour que les détenus ne soient pas « rien », ne soient pas synonymes « d'êtres en-dessous de la poussière »**. Pour renverser et dénoncer « *la violence d'un système qui s'attaque davantage aux conséquences qu'aux causes de la fracture sociale* » (2), « *qui engendre plus de maux qu'elle n'en résout* » (3).

Pour le docteur en psychologie, Benjamin Thiry, le contexte sécuritaire serait la priorité des maisons d'arrêt, « *reléguant implicitement l'aide sociale à une option facultative* » (4). Ne serait-il donc plus possible d'imaginer une autre prison qui donne le droit à tous les détenus d'apprendre, de rêver, de se mettre en projet ? De transformer la prison pour l'ouvrir au changement ?... Jean-Marc Mahy, ancien détenu aujourd'hui éducateur, rappelle combien le souci de « *réduire le 'traumatisme carcéral', n'est pas [dans] le seul intérêt des détenus, mais celui de la société toute entière. (...) La criminalité peut constituer un coût important en termes de réparation des dégâts commis et en frais de sanction et représente une menace importante contre l'ordre social et la cohésion* ». En d'autres mots, **que ferons-nous quand les prisons ne contiendront plus les prisonniers et exploseront au visage de la société ?** A force de vouloir cacher toute cette misère que l'on ne saurait voir...

Mais que propose-t-on pour transformer la prison ? **Les alternatives ne se bousculent pas au portillon**. Certaines sont jugées trop coûteuses, d'autres trop utopiques. Elles ont pourtant le mérite d'ouvrir le débat, de dessiner les contours d'autres possibles. Renforcer la formation des agents pénitentiaires, créer des ponts entre acteurs internes et externes à la prison dans une perspective de reconnaissance et de légitimité réciproques, au-delà des différences. Donner du sens à la peine, selon les termes de Jean-Marc Mahy, pour que les détenus ne soient plus des « *assistés sociaux* » à force d'infantilisation (5).

Mais, et c'est là une question centrale, **comment mettre du sens et apprendre à vivre en société quand on passe 23 heures sur 24 dans une cellule ?** Et qu'on « *est toujours face à sa peine, jamais à son délit, puisque l'institution ne travaille pas cette confrontation. La prison ne parvient pas à relier la citoyenneté à la peine* », souligne Joëlle Kwaschin (6), « *même si les pistes de la justice réparatrice, encore mal connues en prison, sont prometteuses* ». On entend aussi

parler de peines alternatives, de « *comité consultatif de détenus* »(7) ... Mais toutes ces pistes exigeraient un dossier à elles seules.

Une certitude : les services sociaux externes croient au changement. Encore et toujours. Le dialogue est d'ailleurs l'une de leurs priorités pour 2013. « *On espère repartir sur de bonnes bases, dans un esprit de concertation et de collaboration* », affirme Isabelle Etienne, des services Cocom.

Cependant, un chantier de cette envergure ne peut être porté par un seul acteur : ce sont les pouvoirs publics et la société dans son ensemble qui doivent s'atteler à ne plus créer des « *citoyens invisibles* », des « *inutiles au monde* », mais bien des citoyens.

### **Stéphanie Devlésaver, pour le CBCS asbl**

(1) Alain Harford, responsable du Réseau Art et Prison et du Réseau Détention et Alternatives (REDA).

(2) « Se former en prison, l'impossible défi ? Regard critique sur une expérience d'éducation permanente », sous la dir. de Philippe Pierson, Cefoc, décembre 2010, p. 96.

(3) Extrait de « l'impouvoir judiciaire », par Bruno Dayez, avocat, dans les pages débats/opinion de La Libre Belgique, 28/12/2012.

(4) Extrait de « L'intervention psychosociale destinée aux justiciables : un état des lieux bruxellois », dans Mental'idées n°18, pp. 6-9.

(5) Extraits de « Prison : guillotine des temps modernes ou réinsertion ? », par Jean-Marc Mahy, dans les pages débats/opinion de La Libre Belgique, 28/11/2012.

(6) Extrait de « Protéger la société », édito de Joëlle Kwaschin dans La Revue nouvelle, n°8, août 2007, pp. 2-3.

(7) Lire à ce sujet l'excellent article de Norman Bishop, « La participation des personnes détenues à l'organisation de la vie en détention », dans Champ pénal/Penal field [en ligne], Vol III, 2006, 14 p. URL : <http://champpenal.revues.org/485>

Le résultat de ces études est que les programmes de traitement basés sur la psychologie cognitive et l'apprentissage social ouvrent de réelles possibilités de faire changer les attitudes criminelles.